

AFFAIRE No 21

REALISATION D'UN FORAGE DANS LA RIVIERE SAINT-DENIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage la réalisation d'un forage sur le terrain communal de la Colline dans la Rivière Saint-Denis, en vue de renforcer les ressources en eau des secteurs alimentés par la station de Bellepierre.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à passer un marché négocié avec la REDETAR, en vertu de l'article 312 bis § 2 du Code des Marchés Publics ;
- * à solliciter les subventions nécessaires auprès des organismes compétents.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable, la demande en eau sur Saint-Denis étant de plus en plus importante.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Le montant du marché s'établit à la somme de 1 029 753,25 F TTC. Le financement correspondant est prévu au budget communal.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

